

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Je vous remercie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se déroulera à la MAIRIE, le :

Mardi 20 septembre 2022 à 19 h 00

Comptant sur votre présence.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sincères salutations.

ORDRE DU JOUR – Session ordinaire

- 1°) Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.
- 2°) Revalorisation des tarifs de cantine, bus, études surveillées.
- 3°) Décision budgétaire modificative n° 1 (annexe 1).
- 4°) Avenant aux travaux d'aménagement paysager de la place Droz-Bartholet pour l'Entreprise ID-VERDE (annexe 2).
- 5°) Reversement obligatoire d'une partie de la Taxe d'Aménagement à la Communauté de Communes du Val de Morteau (annexe 3).
- 6°) Achat de la Salle Paroissiale (annexe 4).
- 7°) Renouvellement des conventions des bateliers (annexe 5).
- 7°) Motion d'appui à la formation des secrétaires de Mairie (annexe 6).
- 8°) Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion du Doubs (annexe 7).
- 9°) PERSONNEL COMMUNAL :
 - Création d'un poste de Rédacteur Territorial à temps complet, au 1^{er} janvier 2023.
 - Suppression d'un poste de Technicien Principal de 1^{ère} classe à temps complet et création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet au 24 octobre 2022.

- Création de 3 postes au 1^{er} octobre 2022, pour des agents qui jusqu'alors étaient en C.D.D. :
 - un poste d'adjoint d'animation à 22/35^{ème}
 - un poste d'adjoint d'animation à 30/35^{ème}
 - un poste d'adjoint d'animation à 35/35^{ème}
- Augmentation du temps de travail d'un agent qui passera de 18/35^{ème} à 18.75/35^{ème} au 1^{er} septembre 2022.

10 °) Questions diverses.

Fait à Villers Le Lac, le 13 septembre 2022.
Le Maire,
Dominique MOLLIER

